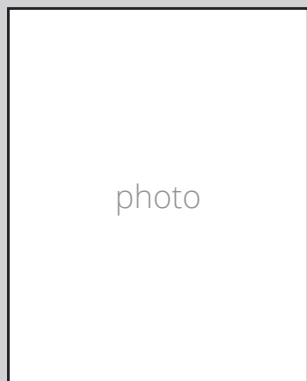


FICHE D'ADHÉSION



**SAISON
SPORTIVE
2021 / 2022**



Composition du dossier :

- Certificat médical : voir encadré ci-dessous
- 1 photo
- Attestation d'assurance responsabilité civile nominative (sport bien être, marche nordique, découverte, school académie, sophrologie)
- Fiche d'adhésion complétée et signée
- Règlement € (chèque, espèces, ANCV, carte collégien de provence)
- Règlement Intérieur

Attention, aucun dossier incomplet ne sera accepté. Merci pour votre compréhension.

INFORMATIONS PERSONNELLES DE L'ADHÉRENT

Merci de remplir en **M.A.J.U.S.C.U.L.E**

NOM

PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE / / SEXE M F

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

TÉLÉPHONE 1 TÉLÉPHONE 2

EMAIL 1

EMAIL 2

ACTIVITÉS

- | | | | |
|--|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Aïkibudo / ASD | <input type="checkbox"/> Escrime | <input type="checkbox"/> Marche nordique | <input type="checkbox"/> Taekwondo |
| <input type="checkbox"/> Athlétisme | <input type="checkbox"/> Football | <input type="checkbox"/> Marche nordique | <input type="checkbox"/> Tennis |
| <input type="checkbox"/> Badminton | <input type="checkbox"/> Futsal | <input type="checkbox"/> Plongée | <input type="checkbox"/> Tennis de table |
| <input type="checkbox"/> Basketball | <input type="checkbox"/> Gymnastique Artistique | <input type="checkbox"/> School Académie | |
| <input type="checkbox"/> Bien-être | <input type="checkbox"/> Judo/Ju-Jitsu | <input type="checkbox"/> Sophrologie | |
| <input type="checkbox"/> Découverte
(multisports enfants) | <input type="checkbox"/> Karaté | <input type="checkbox"/> Stages | |
| | <input type="checkbox"/> Karaté Défense Training | | |

RÈGLEMENT

Adhésion

15,00 € individuelle
35,00 € famille (à partir
de 3 personnes)

..... €

Mode de paiement

Chèques
Espèces
ANCV
Carte coll

Cotisation

1ère activité

..... €

Mode de paiement

Chèques
Espèces
ANCV
Carte coll

Cotisation

2ème activité

..... €

Mode de paiement

Chèques
Espèces
ANCV
Carte coll

*Merci de faire des règlements distincts (adhésion , activité 1, activité 2...), chèque libellé à l'ordre de l'OCC
Non remboursable et aucun prorata quel que soit le motif*

INFORMATION CERTIFICAT MÉDICAL :

POUR TOUS LES SPORTS (SAUF BADMINTON / BASKETBALL / FOOTBALL / FUTSAL)

- Vous pouvez télécharger le «certificat OCC» sur le site internet ou faire rédiger par votre médecin un certificat mentionnant «**L'ABSENCE DE CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DE (NOM DE L'ACTIVITÉ) Y COMPRIS EN COMPÉTITION**»

POUR LE BADMINTON / BASKETBALL

- Seul le certificat médical de la fédération sera accepté. Vous pouvez le télécharger sur le site de l'OCC.

POUR LE FOOTBALL / FUTSAL :

- Seul le certificat médical de l'OCC sera accepté. Vous pouvez le télécharger sur le site de l'OCC.

Information contrat d'assurance dommage corporel :

(Article L. 321-4, loi du 16/071984) : « Les groupements sportifs sont tenus d'informer leurs adhérents de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommages corporels. À cet effet, les groupements sportifs doivent tenir à la disposition de leurs adhérents des formules de garanties susceptibles de réparer les atteintes à l'intégrité physique du pratiquant ».

Conformément à l'article cité ci-dessus nous attirons votre attention sur l'intérêt que vous pouvez avoir à souscrire un contrat d'assurance garantissant le versement d'indemnités complémentaires en cas de dommage corporel vous survenant. À cet effet, vous avez la possibilité de prendre contact avec l'assureur de votre choix, ou d'adhérer à une des formules proposées par la fédération dans le dossier demande de licence.

Informations générales : Merci de prendre connaissance des informations et de remplir les cases vides.

- Je reconnais avoir été informé(e) de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance « individuelle accident ».
- Je reconnais avoir été informé(e) de mon droit d'accès et de rectification des informations ainsi collectées qui feront l'objet d'un traitement informatique (art. 32, 6°, loi n° 78-17 du 6/01/1978). Ce droit d'accès s'exerce auprès du secrétariat du club.

Publication de mon image (pour tous) :

J'autorise le club à me prendre en photos et à me filmer à l'occasion des activités sportives ou associatives auxquelles je participe et autorise leur publication dans le bulletin d'information et sur le site internet du club. oui non

Autorisation parentale pour activités annuelles (enfant mineur) :

Je soussigné(e)
(représentant légal)

- autorise mon enfant à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition et cela sous ma responsabilité. oui non
- autorise mon enfant à prendre place dans une voiture particulière afin d'effectuer les déplacements nécessités par les compétitions sportives officielles, amicales ou de loisirs. oui non

- Personne à prévenir en cas d'urgence (pour tous) :

Nom : _____ Qualité : _____ Téléphone : _____

Dispositions applicables :

1. L'adhésion au club implique l'approbation des statuts du club et de son règlement intérieur, consultables au siège.
2. L'adhésion n'est effective qu'après présentation d'un certificat médical (uniquement pour les adhérents pratiquants), obtenu chez un médecin traitant et du règlement de la cotisation annuelle, **non remboursable quelque soit le motif.**
3. Aucun enfant mineur ne sera inscrit sans autorisation parentale.
4. La responsabilité du club n'est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié l'enfant à l'animateur responsable du cours, sur le lieu d'entraînement ou de convocation pour une compétition.
5. Aucun objet de valeur ne doit être laissé dans les vestiaires ou salles d'entraînement. L'OCC ne saurait être tenu pour responsable de vol, de la détérioration ou de la perte d'objets laissés au vestiaire ou dans les salles d'entraînement.
6. L'absence d'un animateur entraînant l'annulation des cours sera annoncée par voie d'affiche sur le lieu de l'entraînement, sauf cas de force majeure.
7. Aucun enfant mineur ne peut quitter, seul, le lieu d'entraînement ou de compétition si les parents ou le représentant légal n'ont pas signé d'autorisation.
8. L'absence répétée, non justifiée d'un enfant fera l'objet d'une information aux parents ou au représentant légal.
9. Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du club. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou en déplacements, pourra être exclu temporairement ou définitivement du club.
10. En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence et l'adhérent accidenté sera conduit à l'hôpital.
11. Paiement acceptés : ANCV, chèques, espèces, collégien de Provence, coupon sport.

Lu et approuvé le : _____ Signature